

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2023

N° VILLE\_2023DL053

**Date de convocation** : 24 mars 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES - Séismes en Turquie et Syrie

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Alexandre DIOT (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Monsieur le Maire

**Vu** L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Dans la nuit du 6 février 2023, un séisme majeur de magnitude 7.8 suivi d'un autre neuf heures plus tard de magnitude 7,6 a frappé le sud-ouest de la Turquie, près de la frontière nord de la Syrie.

Les secousses ont été ressenties sur plus de 500 km, occasionnant également de forts dégâts en Syrie. Plus de 50 000 morts et 105 000 blessés sont déjà dénombrés.

Selon les estimations de la Banque mondiale, l'ONU, l'UE et le gouvernement turc, les dégâts matériels dépasseraient les 100 milliards de dollars.

**Considérant** que le conseil municipal ne peut pas rester indifférent face aux conséquences du séisme en Turquie et en Syrie ;

**Considérant** les besoins humanitaires sur le terrain, il apparaît pertinent d'exprimer la solidarité de la population corbasienne envers les victimes de ce tremblement de terre par le versement d'une subvention ;

**Considérant** que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dispose d'un centre de crise et de soutien qui coordonne la réponse humanitaire française et met à disposition des collectivités : le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

**Considérant** que le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des victimes.

Il est proposé au conseil municipal, d'attribuer une subvention de 3 000 € en faveur des victimes de la catastrophe naturelle en Turquie et en Syrie.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 mars 2023,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3 000 € en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie aux coordonnées bancaires suivantes :

DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ETRANGER

Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00589

Compte n° : A44A0000000 – Clé RIB : 13

IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013

- **DIT** que la dépense de 3 000 € sera imputée au chapitre 65, fonction 024 et compte 65731 du budget principal.
- **PRÉCISE** que ce versement doit avoir pour objet de financer des actions humanitaires en faveur des victimes du tremblement de terre en Turquie et en Syrie et qu'il y a lieu de renseigner lors du virement les informations suivantes : « Séisme TUR SYR RC-1-2-00263 NOM Collectivité ».

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,